

Mesures sur le pouvoir d'achat : La direction ne fait rien de plus

Juillet 2022

Des mesures d'urgence face à la perte de pouvoir d'achat sont attendues par un très grand nombre de salariés. Face à nos demandes, la direction a fait la sourde oreille ou n'a apporté que des non-réponses. Voici ce que vos élus **S3I** ont demandé à la direction lors du dernier CSE et les réponses de « Don Tarluste ».

Afin de pallier à la perte du pouvoir d'achat des salariés, des augmentations de salaires ciblées seront-elles faites ?

Réponse de la direction : il y aura des CRH mi année.
Réponse S3I : ce CRH ne touchera qu'une partie des salariés alors que des mesures doivent être prises pour tous les salariés avec des bas et moyens salaires. Il faut agir maintenant et pas à la rentrée, où la situation sera devenue trop difficile pour les salariés.

Est-il possible que, temporairement, les salariés puissent effectuer 3 jours de télétravail au lieu de 2 (hors demandes faites par les manager) pour réduire leur consommation d'essence ?

Réponse de la direction : NON
Réponse S3I : Cette mesure aurait permis aux salariés de faire des économies et de préserver le pouvoir d'achat.

Des primes exceptionnelles seront-elles envisagées ?

Réponse de la direction : NON

Un sur-intéressement sera-t-il prévu ?

Réponse de la direction : Aucun

Une prime Macron serait-elle envisageable ?

Réponse de la direction : Nous regardons ce que le gouvernement prévoit .

Don Tarluste



« Les pauvres, c'est fait pour être très pauvres, les riches très riches ! »

Accord Temps de Travail SSG : de très bonnes nouvelles en perspective !

Une négociation, concernant le temps de Travail se tient actuellement.

Point de ce qui a été convenu avec les Organisations Syndicales représentatives de SSG au moment présent :

- Création d'un Compte Epargne Temps (**revendication de S3I déjà du temps de Steria enfin entendue**).
- Possibilité aux salariés M2 Ex-Steria de basculer dans la modalité Salariés en Heures **SANS PERTE DE SALAIRE**. C'est une revendication que nous mettons en avant depuis plus de 3 ans pour faire éclater ce groupe fermé. La direction s'était engagée à négocier, elle nous a enfin entendue.
- **Toute heure supplémentaire qui sera effectuée au delà de 36h50 hebdomadaire sera payée et majorée**, alors qu'actuellement ne sont payées que les heures supplémentaires effectuées au delà de 38h30.

S3I se félicite de ce nouvel accord qui, s'il est signé, n'apporterait que des aspects positifs pour une fois, ce qui est inhabituel de la part de la Direction. Nous vous tiendrons informé si cet accord est mis en place dans la prochaine communication syndicale et sur notre site Internet www.s3i-france.fr

Que s'est-il passé au CSE SSG de Juin 2022 :

Présentation des indicateurs RPS : 28 indicateurs ont été élaborés par la Direction et un Groupe de Travail de la CSSCT avec un outil PowerBi de consultation. Cet outil est enfin mis à disposition de l'ensemble des élus du CSE et la Direction a présenté ce nouvel outil permettant d'identifier les risques organisationnels du travail dans l'entreprise susceptibles d'engendrer des conséquences graves pour ses salarié.

Consultations obligatoires sur les bilans annuels HSCT et plans de prévention des risques : les élus du CSE votent à la majorité, pour chaque consultation, un avis défavorable et motivé, et déclenche 2 actions pour entrave.

Point immobilier : la direction décide la fermeture de Limonest II, l'ouverture d'un nouveau site à NIORT en fermant les deux sites ex-Sopra et ex-Steria ainsi que l'ancien site Sodifrance. Tout en profitant de l'occasion pour mettre en place le Flex Office.

Et à Latitude : enfin de l'eau fraîche au restaurant d'entreprise pour compenser et vous faire oublier une climatisation défaillante. Tout va bien dans le meilleur des mondes !

Toutes les équipes **S3I** vous souhaitent de passer de bonnes vacances et de revenir en pleine forme - Prenez soin de vous, le futur est chargé !!!
Revenez tous en forme.

 Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>
Pour nous contacter : contact@s3i-france.com

Et n'oubliez pas d'aller consulter notre communication syndicale en [cliquant ici](#).